

MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022 – 20h30

<u>Présents</u>: H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, ,R. Breassier, N. Curtet, Y. Dhomont, H. Fayard, M. Fayot, G. Halle, S. Larose-Julien, Duc Nguyen, F. Redaud F. Roucayrol,

Absents: L. Derhy, J. Burdet,

Pouvoirs: J. Burdet à M. Fayot

1. Désignation du/ de la secrétaire de séance

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Assainissement couverture silo à boues Attribution marché

M. Bourdin rappelle le projet de couverture du silo à boues de la station d'épuration afin d'éviter les mauvaises odeurs qui peuvent apparaître avant l'épandage des boues en été.

Il précise qu'une consultation a été lancée le 25 août 2022 avec une publication dans le journal du Progrès de l'Ain, et sur la plateforme de consultation : https://marchespublics.ain.fr

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

Conformément au règlement de consultation une phase de négociation a été réalisée.

Après étude et examen des offres définitives par notre maître d'œuvre, il est proposé de retenir l'offre de la société BP2E d'un montant de 173 600 €HT ainsi qu'une option proposée pour la mécanisation de l'ouverture de la couverture pour 23 600 €HT soit un montant de 197 200 € HT

- S. Larose-Julien demande s'il est compliqué de manipuler la couverture manuellement? JL Bourdin lui précise que oui c'est compliqué et lourd, d'où la proposition de motoriser l'ouverture.
- F. Redaud note que cet équipement va servir environ 3 semaines l'été dans l'année. JL Bourdin rappelle que les mauvaises odeurs sont liées à la nécessité de brassage suite à l'adjonction de chaux liée au covid avant épandage. L'épidémie n'étant pas finie nous ne savons pas jusqu'à quand l'ajout de chaux sera nécessaire. La commune bénéficiera peut-être d'une subvention du Département de l'Ain pour cet équipement, mais ce n'est pas encore certain. F. Redaud demande si une participation de l'aménageur du PAE a été prévue ? JL Bourdin lui précise que non.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

 Approuve l'offre de la société BP2E d'un montant de 197 200 € HT pour la couverture de silo à boues de la station d'épuration communale.

- Autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire pour celui-ci.
- Dit que les crédits sont prévus sur le budget assainissement 2022 opération N°11 STEP

4. Assainissement Platières Acquisition terrains

Jean-Luc Bourdin adjoint à l'assainissement rappelle au conseil le raccordement des hameaux des Platières et Gaillebeau à l'assainissement collectif.

Il précise que la canalisation va passer en encorbellement au niveau des ponts chemin des Platières et chemin de Gaillebeau. Pour ce faire, un arrêté d'alignement a été pris pour délimiter l'alignement des parcelles. Aussi, il convient à présent d'acquérir :

- 97 m² de la parcelle ZA 36 appartenant à M. Vincent Ducoté qui sera numérotée ZA 224
- 11 m² de la parcelle B 672 appartenant à M. Vincent Ducoté qui sera numérotée B 719
- 30 m² de la parcelle B 671 appartenant à M. Vincent Ducoté qui sera numérotée B 717 Soit un total de 138 m²

Suite à la remarque de F. Redaud, il est précisé que la canalisation ne peut pas passer au niveau du pont sur la route.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir le terrain nécessaire pour le passage en encorbellement de la canalisation d'assainissement aux Platières soit :
- 97 m² de la parcelle ZA 36 qui sera numérotée ZA 224
- 11 m² de la parcelle B 672 qui sera numérotée B 719
- 30 m² de la parcelle B 671 qui sera numérotée B 717
 Soit un total de 138 m²
- Dit que la surface acquise à M. Vincent Ducoté est de 138 m².
- Le prix d'achat est fixé à 2 000 euros pour les 138 m².
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.
- Dit que l'acte notarié afférent à cette acquisition sera rédigé par Maître Latour notaire à Trévoux et publié au bureau des hypothèques compétent à la diligence et aux frais de la commune.
- Dit que les frais d'actes notariés et d'éventuel bornage seront pris en charge par la commune.

5. Assainissement. Platières. Déclaration préalable poste refoulement

M. Bourdin 2^{ème} Adjoint rappelle le projet de raccordement du hameau des Platières et Gaillebeau. Il rappelle qu'un poste de refoulement et un nouveau mur vont être implantés en janvier selon le plan présenté au conseil devant le 1045 chemin de Gaillebeau.

Il rappelle qu'un compromis de vente a été signé chez le Notaire afin d'acquérir le terrain nécessaire à cet aménagement. Le bornage définitif sera fait après réalisation des travaux.

Pour réaliser ces travaux la commune doit déposer un dossier de déclaration préalable. Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la déclaration préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la déclaration préalable relative à l'aménagement lié au poste de refoulement chemin de Gaillebeau au niveau du 1045 nécessaire pour le raccordement à l'assainissement des hameaux des Platières et Gaillebeau.

6. Voirie Acquisition parcelle chemin de la Forêt

M. Thierry Joubert, adjoint à la voirie rappelle que dans le cadre de la mise à jour du tracé du chemin de la Forêt VCN°4, la commune doit acheter deux parcelles cadastrées A 1013 de 72 m² et A 1011 de 163 m² à M. Joubert André.

La valeur vénale de ces parcelles a été estimée à 0.25 € le m².

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées A 1013 de 72 m² et A 1011 de 163 m au prix de 0,25 € le m² soit 58,75 €.
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette vente.
- Dit que le plan ci-joint précisant les parcelles acquises restera annexé à la présente délibération.
- L'étude de Maître Latour à Trévoux est chargée de la rédaction de ces actes et de leur publicité au service de la publicité foncière.
- Les crédits seront prévus au BP.

7. PAE de la Dombes Raccordement Assainissement. Servitude de passage chemin rural des Echets

M. le Maire rappelle le projet du PAE de la Dombes. Il présente le tracé de la canalisation qui sera réalisée par l'aménageur et qui passe par plusieurs propriétés privées. L'aménageur va signer des conventions de servitude de passage de canalisation avec les propriétaires concernés.

Il précise que le tracé va emprunter le chemin rural dit des Echets situé notamment sur la commune de Mionnay, et plus précisément vers la voie ferrée au sud de la commune. Il convient donc d'autoriser cette servitude sur le chemin rural dit des Echets sur une longueur de 281 mètres.

Après délibération, le conseil municipal

- Approuve la constitution d'une servitude de passage sur le chemin rural dit des Echets sur une longueur totale d'environ 281 mètres dans le cadre du raccordement du PAE de la Dombes à la STEP communale.
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de constitution de servitude de passage de canalisation en tréfonds.
- Dit que les frais afférents à la signature de cette convention de servitude de passage seront pris en charge par l'aménageur.

8. Décision modificative

JL Bourdin présente la décision modificative pour l'ajustement des dépenses d'investissement concernant la rénovation des bâtiments, l'installation de l'alarme aux locaux techniques, l'achat de matériel pour le passage à l'IP au POM et l'achat d'une machine à laver pour la salle polyvalente. Un ajustement des dépenses et recettes d'investissement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2022.

Après échange avec M. N'Guyen et F. Redaud, la question est posée du montant inscrit à l'article 2183 ? JL Bourdin précise que si la totalité de la somme n'est pas utile elle ne sera pas dépensée.

Après demande de G. Hallé, il est précisé que le projet d'acquisition d'une machine à laver à la salle polyvalente a pour objectif de laver les franges servant au ménage. L'achat sera réalisé cette fin d'année, s'il est possible de l'implanter dans les locaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Le Consen Municipal, après denociation, vote à 1 unanimité les écritures suivantes.					
Désignation	DEP	ENSES	REC	ETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
D-21318 – autres bâtiments publics –opération 77 – bâtiments divers (rénovation des bâtiments et installation alarme services techniques		53 000.00 €			
D - 2183 matériel informatique – opération 77 divers bâtiments : matériel informatique POM (onduleur, passage en IP)		7 200.00 €			

D - 2188 autre matériel – opération salle polyvalente – Achat machine à laver

500.00 €

D 2315 - travaux - Opération 200

60 700.00 €

TOTAL INVESTISSEMENT

60 700.00€ 60 700.00€

€

Jean-Luc Bourdin présente la décision modificative pour l'ajustement des dépenses d'investissement pour les travaux de couverture du silo à boues, les dépenses sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif de l'assainissement 2022 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEF	PENSES	REC	ETTES
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 2138 – autres constructions – opération 11 – amélioration de la station d'épuration		25 000.00 €		
D – 2315 – installations, matériel et outillage – opération 13 – réhabilitation réseaux collectifs assainissement	25 000.00 €			
Total INVESTISSEMENT	25 000.00 €	25 000.00 €		

9. Bâtiments communaux. Optimisation énergétique. Autoriser M. le Maire à signer devis entreprise

- T. Joubert 4^{ème} adjoint rappelle le projet d'optimisation énergétique des bâtiments communaux : école primaire, école maternelle bâtiment 1 et 2, et gymnase mené par la commission Bâtiments.
- F. Redaud rappelle le bilan thermique mené avec le SIEA en janvier 2021 et le bilan avec une caméra thermique réalisé à la suite. Il rappelle également les travaux d'isolation thermique à l'école primaire réalisés cet été.
- F. Redaud présente au conseil le détail du projet.

Pour l'école primaire l'objectif est la régulation de la chaufferie et l'installation de réseau internet pour pouvoir gérer à distance les optimisations énergétiques.

Pour l'école maternelle l'objectif est la régulation des deux chaufferies, la séparation des réseaux hydrauliques et l'installation de réseaux internet pour pouvoir gérer à distance les optimisations énergétiques. Pour le POM l'objectif est d'installer une horloge pour gérer le chauffage et de l'asservir à un dispositif de relance.

- N. Curtet demande si cela veut dire qu'avant il n'y avait pas de régulation thermique pour ces bâtiments? T. Joubert précise que c'est effectivement le cas, mais avant il n'y avait pas de questions aussi fortes sur la régulation énergétique et d'augmentation des coûts.
- F. Redaud présente les devis de l'entreprise Alpha énergie pour la régulation des chaufferies d'un montant de 36 962.28 € HT soit 44 354.71 € TTC et de l'entreprise Gitelec pour la création des points d'accès internet en chaufferies de 2 332.56 € HT soit 2 799.07 € TTC.
- F. Redaud précise que le retour sur investissement est d'environ 3 ans avec les augmentations tarifaires connues. Ces travaux pourront être suivi sur 2023 d'une seconde phase.
- F. Redaud précise qu'au restaurant scolaire des régulations différentiées des espaces ont été mises en place avec le matériel existant.

M. N'Guyen précise que lors de son dernier passage à l'école samedi dernier une fenêtre était grande ouverte. Il conviendrait de rappeler à tous de fermer les fenêtres et les lumières.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'optimisation énergétique des bâtiments communaux : école primaire, école maternelle bâtiment 1 et 2, et gymnase
- Approuve le devis de l'entreprise Alpha énergie pour la régulation des chaufferies d'un montant de 36 962.28 € HT soit 44 354.71 € TTC
- Approuve le devis de l'entreprise Gitelec pour la création des ponts d'accès internet de 2 332.56 € HT soit 2 799.07 € TTC
- Autorise M. le Maire à signer les devis de l'entreprise Alpha énergie pour la régulation des chaufferies d'un montant de 36 962.28 € HT soit 44 354.71 € TTC et de l'entreprise Gitelec pour la création des ponts d'accès internet de 2 332.56 € HT soit 2 799.07 € TTC.
- Dit que les crédits sont prévus par décision modificative sur l'opération 77 autres bâtiments publics

10. Bâtiments communaux. Optimisation énergétique Demande de subventions

T. Joubert adjoint en charge des travaux rappelle le projet d'optimisation énergétique des bâtiments école primaire, école maternelle et salle sportive (POM).

Le montant global de ces travaux est fixé à 39 294,84 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès :

- de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la DSIL au titre de la réhabilitation ou rénovation des bâtiments
- de la Communauté de Communes de la Dombes au titre du fonds de concours transition écologique
- de la Région

Il précise que la Préfecture pourrait financer une partie de ce projet au titre de la DETR ou de la DSIL au titre de la réhabilitation ou rénovation des bâtiments. Taux de base 20 % taux maximum 50 % plafond de subvention 150 000 € HT

Il précise que la communauté de communes de la Dombes pourrait financer une partie via son fonds de concours transition écologique.

Selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, la participation au titre des fonds de concours ne peut pas être supérieure au reste à charge de la commune, après déduction des subventions. Il rappelle les modalités de ce fonds de concours :

Critères financiers:

Taux d'aide maximum : 30% du reste à charge communal

15% pour les projets de constructions neuves

Bonus de 10 % sous conditions

Montant plafond du projet 1 000 000 € HT, soit une aide maximale de 400 000€

Montant minimum du projet : 5000 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DETR - Calcul plan de financement prévisionnel

	Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
4)	DETR / DSIL	DETR	9 823,71	25,00%
	Union européenne			0,00%
	Etat – autre	-1170		0,00%
3)	Conseil régional	Région	5 894,23	15,00%
	Conseil départemental			0,00%
	Fonds de concours CC ou CA	CCD	9 430,76	24,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	Total subventions publiques*		25 148,70	64,00%
2)	Fonds propres	1	14 146,14	36,00%
-,	Emprunts	1		0,00%
	Total autofinancement		14 146,14	36,00%

1) TOTAL GENERAL HT /	39 294,84	100,00%
-----------------------	-----------	---------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- adopte l'opération d'optimisation énergétique des bâtiments Ecole primaire, Ecole maternelle et salle sportive (POM),
- approuve le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR ou de la DSIL, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région AURA, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Dombes, à ajuster les montants et le plan de financement, si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- s'engage à financer le solde par son autofinancement si le fonds de concours et les subventions obtenus étaient moindres qu'espéré.

11. Marché forain. Modification des tarifs. 2023

M. Joubert rappelle au Conseil Municipal la tenue du marché hebdomadaire qui a lieu le mardi soir sur la place Alain Chapel. Il rappelle les tarifs en cours et propose au vu des augmentations du coût de l'énergie de revaloriser le forfait électricité en le passant à 1 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de modifier les tarifs pour le marché.
- fixe ces tarifs comme suit à partir du 1^{er} janvier 2023 :

Tarifs saison:	
Droit de place	0,60 euros par mètre linéaire * forfait nombre de journées
Forfait électricité	1 euros * forfait nombre de journée
Tarif journalier:	
Droit de place	1 euros par mètre linéaire
Forfait électricité	1 euros

12. Décisions

M. le Maire informe le conseil que le droit de préemption n'a pas été appliqué pour les DIA N°27 parcelle AA17.

13. Comptes rendus des commissions

- N. Garampon pour la commission médiathèque rappelle que la présentation d'un film documentaire sur Fukushima a eu lieu (une dizaine des participants puis une session de questions/réponses avec une intervenante).
- N. Garampon pour la commission scolaire informe le conseil que deux agents du pôle enfance ont démissionnés. De plus, la commune recherche une atsem pour remplacer un agent en arrêt maladie à partir de janvier.
- N. Garampon pour la commission santé informe le conseil qu'il est ressorti de la dernière réunion avec les professionnels de santé que le projet d'agrandissement de la maison de santé n'est plus d'actualité avec les augmentations de coût dont ils font face.
- C. Loubière pour la commission culture informe le conseil qu'une soixantaine de spectateurs ont assisté à la représentation du 18 novembre de Manuel Pratt. C. Loubière précise que l'association culturelle a enfin un numéro de SIRET.
- C. Loubière pour la commission logements précise qu'E. Fleury et C. Calvoz ont visité l'immeuble social du Marais. Certaines prestations semblent de moins bonne qualité que d'autres logements sociaux sur la commune, mais l'isolation phonique a été bien mise en œuvre. La question du stationnement va également se poser avec une seule place par logement dont la location n'est pas obligatoire
- E. Fleury informe le conseil avoir reçu un promoteur immobilier pour un projet au sud de la route de Lyon. Les promoteurs ont été informés du projet d'orientation d'aménagement sur les dits-terrains.
- C. Loubière précise que le CCAS va délibérer lundi 5 décembre sur le choix de la mutuelle communale. Elle précise qu'un gouter sera proposé cette année aux anciens le samedi 14 janvier 2023. Elle précise que financièrement le CCAS a actuellement beaucoup de dossiers d'aide sociale à gérer.
- C. Loubière précise qu'un pacte de coopération va être rédigé avec l'association Eclat.
- T. Joubert informe que les travaux du logement d'urgence sont quasiment terminés.
- T. Joubert précise qu'il manque encore des volets roulants au vestiaire du foot.
- F. Redaud précise qu'il a participé à la réunion de la CCD concernant l'attribution des subventions. Le dossier de la commune pour la désimperméabilisation de la cours de l'école a été retenu. Il n'a pas compris en quoi le projet permettait l'attribution d'un bonus de 10 % au titre de la gestion exemplaire des eaux.
- F. Redaud, avec la commission bâtiments, précise qu'il a rendez-vous avec une personne de l'Alec 01 le 13 décembre pour les économies d'énergie.
- N. Curtet remercie les membres du conseil de distribuer le Guide communal avant la fin de l'année civile.
- N. Curtet précise que les commissions fleurissement et CMJ vont mettre en place les décorations de Noël
- N. Curtet pour la commission fleurissement précise que les pommiers de la CCD ont été reçus, ils seront plantés le 10 décembre.
- E. Fleury pour la commission association informe le conseil de la réunion organisée avec les associations pour informer des économies d'énergies qui vont être réalisées. Les clubs de foot et de basket ont été reçus. Suite à des échanges avec le club de basket, un test du chauffage à 14 degrés va avoir lieu ce week-end (14 degrés étant le minimum requis par la fédération)
- E. Fleury pour la commission communication remercie les élus pour la distribution des Lettres. F. Redaud précise que certains habitants n'ont pas compris pourquoi un spectacle privé faisait la une de la Lettre de Mionnay. Les adjoints rappellent que ce spectacle était organisé par la commission culture.
- M. Fayot informe que la Tyrolienne a été installée, les dalles au sol vont être recouvertes par l'herbe. Il ne manque plus que le panneau d'information pour valider la facture. R. Breassier informe qu'il a vu un parent pousser son enfant, l'arrivée de celui-ci a la fin du jeu a été mouvementée. Il est rappelé que la bonne utilisation du jeu reste de la responsabilité des parents.

14. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil du retrait du contentieux des Jardins de Carrels contre le retrait du PC modificatif.
- M. le Maire informe le conseil que la convention avec la Semcoda pour la résidence des Tilleuls ,validée au conseil du 4 novembre, a été signée le 22 novembre par la commune.
- M. le Maire informe le conseil que l'acquisition du terrain chemin de la Griotte a été actée chez le Notaire et que les travaux de passage bateau ont été réalisés.
- M. le Maire informe le conseil que le Tribunal administratif a donné raison à la commune dans le contentieux qui l'opposait à la SCI O'centre dans le paiement de la participation à l'assainissement collectif.
- M. le Maire précise qu'un moment convivial entre élus aura lieu après les vœux du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20

La Secrétaire de Séance, Sabine Larose-Julien

le Maire, Henri Cormoreche